

Introduction d'une plainte de bruit et/ou vibrations (voisinage et installations techniques)

Votre plainte doit être introduite auprès de **Bruxelles Environnement**

Division Inspectorat et sols pollués :

- soit par courrier électronique à l'adresse : inspection-inspectie@environnement.brussels

- soit par courrier à l'adresse : **Avenue du Port 86c, boîte 3000 à 1000 Bruxelles**

(*) : obligatoire

Coordonnées du plaignant

(*)

☐ Monsieur

☐ Madame / Mademoiselle

Nom

Prénom

Rue

n°

Bte

Etage

Commune

CP

Email

Téléphone

GSM

Coordonnées de la personne à contacter

(si différente du plaignant)

☐ Monsieur

☐ Madame / Mademoiselle

Nom

Prénom

Email

Téléphone

GSM

Localisation/responsable de la nuisance

(compléter ce qui est connu)

Nom de la personne
ou de l'entreprise

Prénom (s'il s'agit
d'une personne)

Rue

n°

Bte

Etage

Commune

CP

Email

Téléphone

GSM

Lieu où la nuisance est la plus importante:

(*)

Adresse **(si différentes de celle du plaignant)**

Autres renseignements	
Si vous avez déjà essayé de résoudre le problème (accord à l'amiable, via la justice, service de médiation ...):	
	Quelle(s) démarche(s) avez-vous entreprise(s) ?
	Quel en a été le résultat ?
Schéma, le plus complet possible, reprenant notamment la localisation de la nuisance et le lieu de perception	
(*)	

Joindre tous renseignements utiles (description, plans, photos, copies de courriers, ...)	
Date et signature (*)	

Les données à caractère personnel vous concernant, introduite dans ce formulaire, sont traitées par Bruxelles Environnement uniquement dans le cadre de votre plainte.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail (inspection-inspectie@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Département bruit, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).